



Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 5 MARS 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le Cinq mars, à Dix Neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Madame GUICHERD, Monsieur JOURDAIN, Madame BARET, Madame MIQUET, Monsieur GELIN, Monsieur EVANGELISTA, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT, Monsieur SAUNIER.

Monsieur JOURDAIN présente un pouvoir de Monsieur DENISSIEUX

Monsieur ROUX présente un pouvoir de Monsieur FIORINI

Absents excusés : Madame NICOLAS

**Objet : Compte
Administratif 2013**

Considérant que le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du syndicat intercommunal pour l'exercice 2013.

Considérant qu'il fait apparaître les résultats suivants :

- Dans la section de Fonctionnement, un excédent cumulé de 569 778.40€
- Dans la section d'Investissement, un déficit cumulé de 259 755.78€
- Des restes à réaliser à reporter en 2014 : 15 063.60 € en dépenses,
- Des charges et des produits rattachés en section de fonctionnement pour 12 089.46€ et 27 920.71€

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2013, le Président quitte la salle du conseil, le doyen, fait voter le Compte Administratif.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **ADOpte** le Compte Administratif 2013.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 7 mars 2014

